GYROPHARE BLEU MAGNÉTIQUE
Référence : 05501



RESUME

Le gyrophare LED magnétique bleu est idéal pour une utilisation non-systématique ou peu fréquente. En effet, il est facile à installer, ne nécessite pas d'aménagement particulier et peut être transporté de véhicules en véhicules. Il suffit de le poser sur le toit de la voiture et de le brancher à l'allume-cigare. Sa ventouse magnétique est très résistante.

De classe 2, il est normé ECE R65 et R10 pour une utilisation routière. Il dispose de 16 LED de 5W et de 3 modes lumineux : flash, rotation et double flash.

Attention : les gyrophares bleus ne doivent être utilisés que par des véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage.

Les points forts :

- Facile à installer et à déplacer
- Normé R65 et R10
- Grande qualité
- IP66
- 3 modes lumineux




DESCRIPTION

Un gyrophare de police à fixation magnétique

Grâce au gyrophare bleu à fixation magnétique, l'installation est très simple. Il suffit de le poser sur le toit de votre véhicule et

de le brancher à l'allume-cigare. Sa ventouse magnétique fera le nécessaire pour qu'il résiste aux vibrations de la route. Il est parfait pour des utilisations irrégulières, peu fréquentes et non systématiques puisqu'il n'est pas perpétuellement fixé sur le pavillon de la voiture ou de l'utilitaire et qu'il peut être déplacé sur d'autres engins. Avec son alimentation en 12 ou 24 V, il peut aller sur les véhicules légers et les camions.

Il est donc idéal pour les véhicules de police en civil ou pour les entreprises de sécurité privées.

Pour une utilisation intensive et quotidienne, pensez plutôt au gyrophare bleu à visser ou le gyrophare pour saleuses sur hampe.

Avec ses 16 LED de 5W, l'intensité lumineuse du gyrophare de police est de 150 candelas. Il dispose de 3 modes lumineux : rotatif, flash ou double flash. Passez de l'un à l'autre très facilement en dévissant le cabochon et en modifiant la position du bouton sur le mode souhaité.

Le gyrophare, de classe 2, est homologué pour la route puisqu'il est normé ECE R65 et R10. Nous vous proposons la classe 2 car sa luminosité est plus forte. Ainsi, le système sera visible de plus loin et les automobilistes pourront plus aisément vous laisser passer.

Le produit est d'une grande qualité. Son cabochon est en polycarbonate pour une grande robustesse. Le système est normé IP66. Cela signifie qu'il est hermétique à la poussière et qu'il résiste aux forts jets d'eaux. Il peut être utilisé entre -40 et 75°C.

Réglementation des gyrophares bleus

Les gyrophares bleus doivent être normés ECE R65 et R10 afin d'être utilisés sur la route. Après avoir passé les tests, ils sont homologués et ont donc une intensité lumineuse suffisante, une bonne résistance aux vibrations et qu'ils ne créeront pas

d'interférences avec d'autres appareils électroniques. Tous nos gyrophares LED sont normés.

Selon l'article R311-1 du code de la route, seuls deux types de véhicules sont autorisés à porter un gyrophare bleu :

- Les véhicules d'intérêt général prioritaires : police, pompiers, douane, etc.
- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance, services de surveillance SNCF, transport de fonds de la Banque de France, etc.

Toute fraude sera sanctionnée d'une amende de 135€.

La réglementation et l'installation des gyrophares est détaillée dans notre article de blog.

Caractéristiques du gyrophare bleu magnétique

Dimensions :

- Hauteur : 115 mm
- Diamètre : 142 mm

Poids : 600 grammes

Classe : Classe 2

Fixation : Magnétique